



Bulletin Municipal

Directeur de la Publication : Benoit OUDIN
Conception et réalisation : Membres du Conseil Municipal
Imprimé par nos soins

Octobre 2015
Numéro 22

Edito

Le mois de septembre a été celui de la reprise dans tous les domaines.

A l'école, les élèves de CE1 du R.P.I ont fait leur rentrée dans une classe dont le mobilier a fini d'être rénové pendant l'été.

Au Comité des Fêtes, avec l'organisation du vide-grenier qui fut un succès malgré les nombreuses manifestations voisines.

Les Journées du Patrimoine, à la demande du P.N.R, les portes de notre Eglise Saint-Fiacre se sont ouvertes le temps d'un week-end.

Pour cette deuxième rentrée, nous nous habituons petit à petit aux nouveaux rythmes scolaires, ce qui génère des dépenses supplémentaires pour toutes les communes dont la nôtre.

Ce mois d'octobre verra la poursuite de divers travaux et de projets en cours.

En attendant les fêtes de fin d'année,

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne.

Le Maire
Benoit OUDIN

Sommaire

Edito - page 1
Rentrée scolaire - page 1
Cimetière - page 2
11 novembre - page 2
Colis de Noël - page 2
Elections Régionales - page 2
Cérémonie des Vœux - page 2
Notions de Civisme - page 3
Nouveaux arrivants - page 4
Etat-Civil - page 4
Informations utiles - page 4

Rentrée scolaire

Monsieur Nicolas BERTRAND ayant été muté dans le Loiret, les 27 enfants de la classe de CE1 seront accompagnés cette année par Madame Catlyne

DURIEUX, nouvelle Directrice de notre école.

Nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de tout notre soutien.

Cimetière

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé d'aménager à l'intérieur du cimetière un jardin du souvenir et de prévoir des emplacements dédiés au dépôt des

urnes cinéraires.

Les travaux commenceront dans les prochaines semaines, la période étant propice aux plantations.

Commémoration du 11 novembre

Vous êtes amicalement conviés à la cérémonie commémorative.

Nous nous rassemblerons à 11 heures devant la Mairie pour nous rendre au

Monument aux Morts et y déposer une gerbe.

Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle de la Mairie.

Colis de Noël

Les colis offerts à nos aînés seront distribués par Monsieur le Maire et ses adjoints, le samedi 12 décembre.

Elections Régionales

Nous vous rappelons que les élections régionales auront lieu les dimanches
6 et 13 décembre 2015

Cérémonie des Vœux

Tous les habitants sont cordialement invités à la cérémonie des Vœux qui se tiendra dans la salle du Conseil Municipal le lundi 18 janvier 2016 à 18H.

RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS DE CIVISME ET DE BONS COMPORTEMENTS

Peut-on déposer son sac d'ordures ménagères où l'on veut ? NON

Le fait de déposer, de jeter, en lieu public ou privé (à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente), des ordures, déchets, déjections, matériaux liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est prévu et réprimé par le Code Pénal.

L'article s'applique aussi pour les dépôts sauvages en dehors des créneaux horaires prévus.

Peut-on abandonner son sac d'ordures ménagères au pied des conteneurs à verres ? NON

Est-ce une obligation de ramasser les déjections de son chien ? OUI

Dès que le propriétaire ou le détenteur d'un chien se trouve sur le domaine public, il doit ramasser les déjections de son animal.

Doit-on toujours tenir son chien en laisse ? OUI

Dès que le propriétaire ou le détenteur d'un chien se trouve sur le domaine public, l'animal doit être tenu en laisse. Sa longueur n'excédera pas 2 mètres afin de préserver la sécurité et la commodité du passage.

Peut-on se garer sur un trottoir même si on fait attention à ne pas gêner ? NON

L'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant). Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler/s'arrêter/stationner dans une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir.

Est-il possible de tondre ou bricoler à tout moment de la journée ? NON

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers sont considérés comme une « nuisance » en dehors des horaires prescrits par l'arrêté municipal ou préfectoral.

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à
Prescila JEAN
Jean-Edouard ARTH et Claudine BLONDA
Marc FRIKEL
qui ont choisi de s'installer dans notre village.

Etat - Civil

Mariage

Nathalie JUNIER et Charles Henri HUBEAU le 27.06.2015

Décès

Guy NARME le 19.08.2015

Informations utiles

La mairie vous accueille

Le lundi de 16 h à 18 h 30
Le mercredi de 10 h à 12 h.
Le jeudi de 14h 30 à 16 h 30

☎ 01.64.28.71.15
mairie.chevrainvilliers@orange.fr
Site internet : www.chevrainvilliers.fr

Gendarmerie

5, rue André Gauquelin - CHATEAU-LANDON
01.64.29.30.09

Déchèterie

Z.A du Port - 13 rue des Etangs 77140 St Pierre les Nemours
☎ 01.64.28.16.44

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche matin de 9h à 13h.

Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1^{er} octobre 1999 et le 31 mars 2000 ont l'obligation de se faire recenser.
A cet effet, ils doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.
L'attestation qui leur sera délivrée est indispensable pour se présenter aux examens (baccalauréat, permis de conduire ...).